

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

SÉANCE DU 10 AVRIL 2012 À 18 HEURES 30

N° 1 – 12 / 2012 : TAXES DIRECTES LOCALES – VOTE DES TAUX 2012

L'An Deux Mille Douze, le 10 avril 2012

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 10 avril 2012 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE
Secrétaire : Madame Sarah LAURENS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Michel FOURNIALS, Naïma MARENGO, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Félix TORRES, Anne-Marie ROSE, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Serge NEAU.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Françoise LARROQUE, Jean ESQUERRE, Marie-France DE TRUCHIS, Jean-Marie COUDERC, Jean-Michel DOUREL, Claude COSTES, Anne ROUMEGAS-PORCHE, David KOWALCZYK, Jean MAURIES.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Alain GRIMAL, Robert PAGGI, Alain LONG, Eliane CARLES, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Stephen JACKSON, Pierre COSTES, Dominique BILLET, Pierre DOAT, Thierry GINESTET, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCETTE, Philippe HEIM, Michel DELPOUX, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Michel FRANQUES, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBAREDE, Françoise LESCURE, Marie-Claude DURAND, Michel ANDRAL, Francine ALARY, Noël RAMON, Jean-Charles BALARDY, Thierry MALLE, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 43

Votants (titulaires, suppléants votants) : 36

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 10 AVRIL 2012**N° 1 – 12 / 2012 : TAXES DIRECTES LOCALES – VOTE DES TAUX 2012**

Pilote : Finances et budget

Autre service concerné : Direction générale des services

Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur,

Depuis 2011, le produit fiscal de la communauté d'agglomération s'est diversifié et est aujourd'hui réparti sur plusieurs taxes et dotations de compensations.

Il repose sur :

- des taxes pour lesquelles le conseil communautaire doit annuellement fixer un taux :
 - la taxe d'habitation,
 - la taxe sur le foncier non bâti,
 - la cotisation foncière des entreprises,
- des taxes et dotations de compensations dont le montant est fixé par la direction générale des finances publiques, et sur lesquelles le conseil communautaire ne se prononce pas :
 - la taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti,
 - les composantes de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux qui la concernent,
 - la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises,
 - la taxe sur les surfaces commerciales,
 - la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et fonds de garantie individuelle de ressource,
 - les allocations compensatrices sur les bases de taxe d'habitation et de CFE exonérées par l'Etat,

Par application des taux actuels aux bases prévisionnelles transmises par la DGFIP, les produits des taxes directes locales attendus pour 2012 (état 1259) seraient les suivants :

	Taux	Produit 2012
Cotisation foncière des entreprises	37,51 %	9 871 132
Taxe d'habitation	10,54 %	9 679 093
Taxe sur le foncier non bâti	3,90 %	20 986
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	-	3 794 098
Taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti	-	101 745
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	-	310 529
Taxe sur les surfaces commerciales	-	1 170 152
Allocations compensatrices CFE	-	376 801
Allocations compensatrices TH-TFNB	-	559 761
Dotation de compensation de la réforme de la TP	-	402 468
Fonds de garantie individuelle de ressources	-	698 406
TOTAL FISCALITE		26 985 171

Ce montant tient compte des modifications de cotisation minimum décidées en décembre 2011 concernant la cotisation foncière des entreprises.

Il faut également noter que le produit définitif de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ne sera connu qu'en octobre ; cela pourra modifier en conséquence les montants de garantie individuelle des ressources et de dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle.

Compte tenu de ces éléments, le bureau communautaire vous propose de ne pas augmenter les taux de taxe d'habitation, de taxe foncière sur les propriétés non bâties et de cotisation foncière des entreprises.

De plus, le taux de cotisation foncière des entreprises proposé n'étant pas le taux maximum possible en 2012, la différence entre le taux maximum de droit commun (37,76 %) et le taux proposé, soit 0,25 %, pourra être utilisé, sous certaines conditions, au titre des trois prochaines années. Aussi, je vous propose de prévoir la possibilité de reporter cette différence.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général des impôts,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 27 mars 2012,

VU l'avis favorable de la commission des Finances-Affaires générales-Ressources humaines en date du 3 avril 2012,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE

DE MAINTENIR au niveau établi en 2010, et maintenu en 2011, les taux des taxes affectées aux intercommunalités suite à la réforme de la taxe professionnelle et de la fiscalité locale décidée en 2010. Et en conséquence :

DE FIXER le taux de taxe d'habitation pour 2012 à 10,54 % (identique à 2011),

DE FIXER le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour 2012 à 3,90 % (identique à 2011),

DE MAINTENIR le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2012 à 0 % (identique à 2011),

DE FIXER le taux de cotisation foncière des entreprises pour 2012 à 37,51 % (identique à 2011),

DE PRÉVOIR, pour la cotisation foncière des entreprises, la possibilité d'utiliser la différence entre le taux maximum de droit commun et le taux voté, soit 0,25 %, au titre des trois prochaines années,

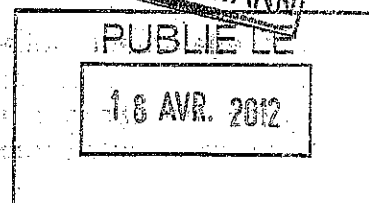
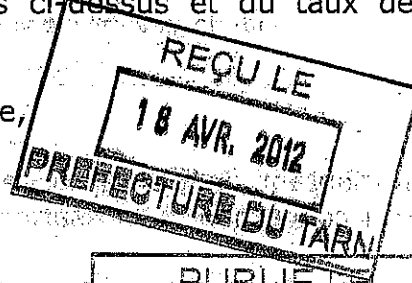
D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2012 en fonction des taux fixés ci-dessus et du taux de cotisation foncière des entreprises mis en réserve de 0,25 %.



Pour extrait conforme,
Fait le 10 avril 2012,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE



ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2012

I-1 - PRODUIT DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) A TAUX CONSTANT

Bases d'imposition effectives 2011 ¹	Taux d'imposition de 2011 ²	Taux d'imposition plafonné pour 2012 ³	Bases d'imposition prévisionnelles 2012 ⁴	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3) ⁵
23 412 468	37,51	>>>	26 316 000	9 871 132

Pour information :
Bases de taxe d'habitation
relatives aux logements vacants

③

I-2 - RESSOURCES TH & TF A TAUX CONSTANTS

Bases d'imposition effectives 2011 ¹	Taux d'imposition de 2011 ²	Taux moyens pondérés des communes membres ³	Bases d'imposition prévisionnelles 2012 ⁴	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3) ⁵
89 336 448	10,54		91 832 000	9 679 093
80 738 819	0,000		83 277 000	
534 018	3,90		538 100	20 986

II - DECISIONS DU CONSEIL DE L'EPCI

26 985 171	-	936 562	-	101 745	-	310 529	-	3 794 098	-	402 468	-	1 170 152
Produit nécessaire à l'équilibre du budget	Total allocations compensatrices	Produit taxe additionnelle FNB	Produit global des IFR	Produit de la CVAE	Produit de la CVAE	Produit de la CVAE	Produit de la CVAE	Produit de la CVAE	Produit de la CVAE	DCRTP	TASCOM	
-	-	698 406	+	101 745	+	310 529	+	3 794 098	+	402 468	+	1 170 152
		Versement GIR	Prélèvement GIR	Produit attendu de la fiscalité professionnelle unique	Produit fiscal attendu TH&TF (à reporter au cadre II-2)							

2 - IMPOSITIONS ADDITIONNELLES (FISCALITE MIXTE)

Coefficient de variation proportionnelle (à exprimer avec 6 décimales) ⁶	Taux de référence (col.2 ou 3 x col.7) ⁸	TAUX VOTES ⁹	Produit correspondant (col.4 x col.9) ¹⁰	Réserve de taux capitalisée ¹¹	Réserve de taux utilisée ¹²	TAUX VOTE ¹³	Taux mis en réserve ¹⁴
9700079	10,54	10,54	9679 093	1,29		37,51	0,25
9700079	0	0	0				
9700079	3,90	3,90	20 986				
Produit de référence des taxes d'habitation et foncières	Produit fiscal attendu TH & TF (dont transferts)		9700079				

Produit de CFE unique (col.4 x col.13) 9 871 132

Si décision de modifier la durée d'intégration
des taux, indiquer ci-contre la nouvelle
durée

A. ALBI

Le préfet,

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

GERARD GANTOU

le 14 MARS 2012

A. Saint-Jury

Le président,

le 10 AVR. 2012

